

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes d'autorisation d'ouverture de travaux minier et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique basse température dans le cadre du projet d'extension CERMO Climat Planète 70, rue de la Physique

COMMUNE SAINT-MARTIN-D'HERES

présentées par l'UNIVERSITE DE GRENOBLE ALPES
(Établissement public : CS 40 700 38058 GRENOBLE Cedex 9)

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-08-09 du 21 août 2018 une enquête publique sur le projet susvisé d'une durée de 31 jours est prescrite :

du mercredi 19 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 inclus

Au terme de la procédure la décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable

- **en mairie de SAINT-MARTIN-D'HERES**, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr**

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête** mis à la disposition du public **en mairie de SAINT-MARTIN-D'HERES**,
- **par courriel** à l'adresse électronique suivante : **ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr** jusqu'au vendredi 19 octobre 2018 à 17h.
- **par voie postale à la mairie de SAINT-MARTIN-D'HERES** à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État en Isère.

Le commissaire-enquêteur M. Denis CRABIERES, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de SAINT-MARTIN-D'HERES aux jours et heures suivants :

- mercredi 19 septembre 2018 de 9h à 12 h,
- vendredi 28 septembre 2018 de 14h à 17h,
- jeudi 4 octobre 2018 de 9h à 12h,
- jeudi 11 octobre 2018 de 9h à 12h,
- vendredi 19 octobre 2018 de 14h à 17h (clôture).

En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de : M. Jean-Jacques DURAND, Direction de la Prospective et des Projets Immobiliers de l'Université GRENOBLE ALPES, (tel : 04.76.51.47.11) ou Mme Claire CHARGUERON, bureau d'études ARTELIA (tel : 04.76.33.43.71)

- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tel : 04.56.59.49.34)

Toute personne peut à sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le permis d'exploitation demandé par l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES fait l'objet d'une mise en concurrence. Les demandes concurrentes portant sur tout ou partie du même périmètre sont présentées au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées-, à la mairie de SAINT-MARTIN-D'HERES et sur le site internet des services de l'État précité, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.